



**Dossier d'enregistrement au RNCP de la certification**  
**« Vérificateur périodique des installations électriques »**

---

**Référentiel d'Activités, de Compétences et d'Evaluations**



**SOCOTEC**

## - REFERENTIELS

Article L6113-1 En savoir plus sur cet article... Créé par LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 (V)

L'inspection périodique d'une installation électrique consiste à réaliser des contrôles visuels, des essais et des mesures, à repérer si l'installation a subi des modifications (hors modification structure) et en évaluer la conformité auprès d'une clientèle diversifiée : entreprises industrielles, petites et moyennes entreprises, établissements recevant du public, sites clients, etc..., et ceci afin de s'assurer du maintien de l'état de conformité d'une installation électrique. Le maintien en état de conformité d'une installation électrique se vérifie sur la base d'un référentiel réglementaire (code du travail, arrêtés, normes).

Le vérificateur doit posséder une certification telle que décrite par le présent référentiel et une habilitation électrique d'indice adapté (BEV, HEV), en cours de validité l'autorisant à réaliser une inspection en toute autonomie. L'ensemble de ces missions et activités doivent être réalisées dans le respect des principes d'indépendance, d'impartialité et de confidentialité.

La validation totale de la certification est conditionnée à la validation de l'ensemble des blocs de compétences constitutifs de la certification.

Chaque bloc constitutif de la certification peut être validé de manière autonome. La validation partielle d'un bloc n'est pas possible.

A l'issue d'un parcours de VAE, la certification s'obtient par la validation cumulative des 3 blocs de compétences du référentiel de certification, sur la base d'un livret de preuves présenté oralement devant le jury.



**SOCOTEC**

<p><b>REFERENTIEL D'ACTIVITES</b>  <i>Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i></p>	<p><b>REFERENTIEL DE COMPETENCES</b>  <i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i></p>	<p><b>REFERENTIEL D'EVALUATION</b>  <i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i></p>	
		<p><b>MODALITÉS D'ÉVALUATION</b></p>	<p><b>CRITÈRES D'ÉVALUATION</b></p>
<p><b>Bloc 1 : Organiser une intervention de vérification périodique d'installations et d'équipements électriques chez un client</b></p>			
<p>Activité 1 : <u>Planification détaillée de l'intervention</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise de connaissance du plan de prévention (document qui liste les risques présents et fixe les règles liées à la sécurité pour les employés et les intervenants)</li> <li>- Définition des objectifs et</li> </ul>	<p><b>C1.1 Analyser les plans de prévention</b> en identifiant les risques, en vérifiant les mesures de sécurité établies, et en intégrant les exigences spécifiques du site, afin de garantir un environnement de travail sécurisé pour tous les intervenants.</p>	<p><b>Mise en situation reconstituée (C1.1 à C1.4)</b></p> <p>Préparation d'une visite à partir d'une fiche d'intervention type, tirée au sort, et présentation à l'oral au jury des points observés.</p> <p>Le candidat consigne par écrit</p>	<p>Pour C1.1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les informations essentielles : contact, adresse, mission, périmètre d'intervention, etc., sont relevées et énoncées</li> <li>- La documentation nécessaire à l'intervention est identifiée, préparée et en adéquation avec l'installation à vérifier (réglementation, procédures, contrats de vérification, rapport de visites précédentes, instructions, etc.).</li> <li>- Les risques associés au site et à</li> </ul>



## SOCOTEC

<p>des méthodes de vérification</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordination avec le client (accompagnement, planification de l'intervention, etc..)</li> <li>- Vérification des zones d'accès</li> <li>- Planification des coupures électriques</li> </ul>	<p><b>C1.2 Orchestrer la coordination de l'intervention avec le client</b></p> <p>en établissant une communication claire, en planifiant les étapes de l'intervention, en spécifiant l'accessibilité des zones concernées, et en organisant les coupures électriques nécessaires, afin d'assurer une intervention fluide.</p>	<p>l'ensemble des éléments relevés sur la fiche d'intervention et/ou les éléments manquants et les expose au jury de manière argumentée.</p> <p><u>Conditions pratiques de l'évaluation :</u></p> <p>Le candidat remet au jury sa production.</p> <p>Sur la base de son travail, un des membres du jury se positionne comme le client pour simuler l'entretien préalable.</p>	<p>l'intervention sont identifiés à partir des plans de prévention</p> <p><u>Pour C1.2 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'entretien préalable oral avec le client permet de poser les bases de l'organisation de la vérification (modifications des installations, conditions d'accès et accessibilité, possibilité de coupures électriques).</li> <li>- Les étapes de l'intervention sont planifiées et incluent l'ordre des opérations et le timing de chaque étape.</li> <li>- Le discours est clair, structuré et compréhensible. Le vocabulaire technique est utilisé à bon escient.</li> </ul>
<p><u>Activité 2 : Vérification et préparation des ressources nécessaires à l'intervention</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôle des outils et équipements et appareils de mesure</li> <li>- Vérification des mesures de sécurité</li> <li>- Application des consignes du plan prévention du client (sites bruyants, sites poussières,</li> </ul>	<p><b>C1.3 Contrôler les outils et équipements de mesure</b>, en inspectant visuellement leur état, en réalisant des tests fonctionnels, en calibrant les appareils si nécessaire, en vérifiant leur état de charge et en s'assurant de leur adéquation avec les tâches à réaliser, afin de garantir la précision et la fiabilité des vérifications effectuées.</p> <p><b>C1.4 Appliquer les consignes du plan de prévention du client</b>,</p>		<p><u>Pour C1.3 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le matériel d'inspection nécessaire à l'intervention est identifié et énoncé.</li> <li>- Il est en cohérence avec les tâches à réaliser.</li> <li>- Les étapes permettant de vérifier le bon fonctionnement des outils et équipements sont décrites (calibrage des appareils, tests fonctionnels, vérification de l'état de charge, etc.)</li> </ul> <p><u>Pour C1.4 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les consignes du plan de prévention du</li> </ul>



**SOCOTEC**

pétrochimiques...)	en adaptant les procédures de sécurité aux spécificités du site, en utilisant les équipements de protection individuelle adaptés, et en respectant les consignes spécifiques aux environnements à risque, afin de maintenir un environnement de travail sécurisé.	client sont identifiées et énoncées. Leur mise en application est précisée. - Les protections nécessaires EPI, matériels et outillages d'inspection sont identifiés et énoncés. - Les consignes de sécurité et environnementales sont identifiées (charte environnementale, document unique de sécurité, norme ISO14001...).
--------------------	---	--

**Bloc 2 : Contrôler et inspecter de façon périodique une installation électrique**



## SOCOTEC

<p>Activité 3: <u>Evaluation de l'évolution de l'installation de vérification électrique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inspection visuelle</li> <li>- identification des non-conformités (levée des observations précédemment posées, nouvelles observations suites à des dégradations ou modifications de l'installation)</li> <li>- vérification de l'intégrité et du fonctionnement des différents composants de l'installation électrique</li> </ul>	<p><b>C2.1 Inspecter visuellement l'installation électrique</b>, en identifiant les signes de dégradation, en reconnaissant les modifications apportées, et en détectant les non-conformités, afin d'identifier spécifiquement les composants nécessitant une réparation ou un remplacement.</p>	<p><b>Mise en situation reconstituée (C2.1 à C2.8)</b></p> <p><b>Vérification d'une installation électrique en défaut parmi 5 cas reconstitués possibles avec remise du dossier technique.</b></p> <p>Il est demandé au candidat de s'appuyer sur le dossier technique proposé comportant différents éléments, dont le rapport de vérification précédent dans lequel des modifications ont été volontairement apportées (ajout de fausses observations/suppression de vraies observations et ajout et/ou suppression de composants).</p> <p><u>Conditions pratiques de l'évaluation:</u> Le candidat remet au jury</p>	<p><u>Pour C2.1:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les signes visibles de dégradation sont correctement identifiés et documentés.</li> <li>- Toutes les modifications apportées à l'installation depuis la dernière inspection sont identifiées et les implications de ces modifications sont renseignées.</li> <li>- Les non-conformités par rapport aux normes et réglementations en vigueur sont détectées et renseignées.</li> <li>- Les composants nécessitant une réparation ou un remplacement sont identifiés.</li> <li>- Le rapport de vérification est rectifié pour qu'il soit en adéquation avec l'état réel de l'installation.</li> </ul>
	<p><b>C2.2 Évaluer l'intégrité et le fonctionnement des composants électriques</b>, en vérifiant leur état, en testant leur performance et leur opérabilité et en comparant les résultats aux critères réglementaires afin de déterminer précisément les écarts par rapport aux normes de</p>		<p><u>Pour C2.2:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les performances des composants électriques sont testées à l'aide des outils et méthodes appropriés.</li> <li>- Les résultats des tests sont présentés et comparés aux spécifications techniques et aux normes de sécurité applicables.</li> </ul>



**SOCOTEC**

<p>Activité 4 : Vérification de la protection contre les risques électriques, d'incendie ou d'explosion</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- vérification de l'adéquation des dispositifs de protection avec les canalisations</li> <li>- évaluation des risques de brûlures, d'incendie et d'explosion</li> <li>- inspection des systèmes de ventilation et/ou de refroidissement des équipements électriques</li> <li>- adaptation du matériel aux influences externes</li> </ul>	<p>sécurité en vigueur.</p> <p><b>C2.3 Vérifier l'adéquation des dispositifs de protection électrique</b>, en évaluant leur correspondance avec les caractéristiques des canalisations, en testant leur fonctionnalité et en contrôlant leur conformité aux spécifications, et en vérifiant que chaque dispositif est correctement dimensionné et placé afin de protéger efficacement contre les surintensités.</p> <p><b>C2.4 Inspecter les systèmes de ventilation et de refroidissement</b>, en contrôlant leur état, en vérifiant leur bon fonctionnement, et en vérifiant leur adéquation avec les équipements électriques afin de prévenir les risques de surchauffe et d'incendie dans les installations électriques.</p>	<p>son rapport écrit de vérification et répond aux questions du jury.</p> <p><b>Epreuve écrite (C2.1 à C2.8)</b> Epreuve composée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de questions ouvertes dont les réponses doivent être rédigées et argumentées.</li> <li>- de deux QCM (un qui porte sur les dispositions du code du travail et l'autre sur les dispositions du règlement de sécurité incendie)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les écarts par rapport aux normes de sécurité sont identifiés et documentés.</li> </ul> <p><b>Pour C2.3 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La correspondance des dispositifs de protection électrique avec les canalisations existantes est évaluée et présentée en tenant compte de leur capacité et de leurs spécificités.</li> <li>- La fonctionnalité des dispositifs de protection est testée et les résultats de ces tests sont renseignés.</li> <li>- La conformité des dispositifs de protection aux spécifications techniques et normatives est vérifiée (dimensionnement, placement, etc.) et présentée.</li> </ul> <p><b>Pour C2.4 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'état des systèmes de ventilation et de refroidissement est inspecté. Tout signe qui pourrait impacter leur efficacité est relevé (usure, dommage, obstruction, etc.)</li> <li>- Le bon fonctionnement des systèmes de ventilation et de refroidissement est vérifié (maintien de la température adéquate, circulation de l'air efficace, etc.) et présenté.</li> </ul>
---	--	---	--





**SOCOTEC**

<p>Activité 5 : Réalisation des essais et mesures</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mesures de continuité (interconnexion des masses au réseau de terre)</li> <li>- mesures de prises de terre (par piquet et par boucle)</li> <li>- essai des dispositifs différentiels</li> <li>- mesures d'isolement</li> <li>- essai des CPI</li> </ul>	<p><b>C2.5 Réaliser des mesures de continuité du circuit de protection équipotentielle et des mesures des résistances de prises de terre</b>, en utilisant les méthodes de mesures adéquates (interconnexion des masses, par piquet, par boucle), en interprétant correctement les résultats et en les comparant aux exigences réglementaires, afin de vérifier l'efficacité de l'interconnexion des masses au réseau de terre et l'évacuation correcte des courants de défaut.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'adéquation des systèmes de ventilation et de refroidissement avec les équipements électriques est évaluée et présentée.</li> </ul>
			<p><b>Pour C2.5 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les mesures de continuité du circuit de protection et les mesures des résistances de prises de terres sont réalisées.</li> <li>- Les méthodes de mesures adéquates sont utilisées et le choix de ses méthodes est justifié.</li> <li>- Les mesures obtenues sont interprétées et comparées aux exigences réglementaires.</li> <li>- Les consignes de sécurité et environnementales sont respectées (charte environnementale, document unique de sécurité, norme ISO 14001, choix des appareils de mesure, choix des EPI en fonction des mesures à effectuer).</li> <li>- Les risques liés aux environnements et aux interventions sont identifiés (électrocution, zones à risques, travaux en hauteur, ...). Les mesures préventives sont signalées (accompagnement, balisage, consignation, ...).</li> </ul>





**SOCOTEC**

	<p><b>C2.6 Tester les dispositifs différentiels</b>, en créant un défaut phase terre, permettant de s'assurer que les temps de coupure garantissent la protection des personnes.</p>	<p><b>Pour C2.6 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un défaut phase-terre est créé</li> <li>- Les temps de coupure des dispositifs différents sont mesurés et respectent les normes garantissant la protection des personnes.</li> </ul>
	<p><b>C2.7 Réaliser des mesures d'isolement</b> en déterminant la criticité de chaque partie de l'installation afin d'anticiper et de prévenir les défaillances électriques qui pourraient compromettre l'intégrité des personnes.</p>	<p><b>Pour C2.7 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La criticité de chaque partie de l'installation électrique est déterminée et permet d'identifier les zones à risque élevé.</li> <li>- Les méthodes et outils utilisés pour réaliser les mesures d'isolement sont décrites.</li> <li>- Les résultats des mesures d'isolement sont analysés et permettent de déterminer des mesures préventives pour protéger l'intégrité des personnes.</li> </ul>
	<p><b>C2.8 Tester les contrôleurs permanents d'isolement (CPI)</b>, en créant un défaut résistif à l'aide d'une boîte de résistance afin d'anticiper et de prévenir les défaillances électriques qui pourraient compromettre la continuité de service.</p>	<p><b>Pour C2.8 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un défaut résistif est créé à l'aide d'une boîte de résistance.</li> <li>- La capacité du CPI à détecter et à réagir au défaut est évaluée.</li> </ul>



## SOCOTEC

<p><b>Bloc 3 : Elaborer le compte rendu d'intervention et le restituer au client</b></p>		
<p>Activité 6 : Restitution des conclusions auprès du client</p> <p>Présentation des éléments clés de la mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- observations levées</li> <li>- les nouvelles observations</li> <li>- celles qui sont maintenues</li> <li>-priorisation des observations pour donner au client un planning des actions à mener par ordre chronologique</li> </ul>	<p><b>C3.1 Présenter les éléments clés de la mission</b>, en détaillant les observations levées, les nouvelles observations, et celles qui sont maintenues, en priorisant ces observations, et en adaptant son discours à l'interlocuteur (dont personnes en situation de handicap) afin de fournir au client un aperçu clair et structuré des résultats, lui permettant de comprendre les enjeux.</p> <p><b>Mise en situation reconstituée (C3.1 à C3.4)</b></p> <p><b>Restitution orale de vérification effectuée à partir d'un rapport rédigé parmi 5 cas reconstitués possibles et tiré au sort.</b></p> <p>Il sera demandé au candidat de rendre compte de la vérification à l'oral à l'interlocuteur décisionnaire ici membre du jury.</p> <p>Conditions pratiques de l'évaluation :</p> <p>Le candidat restitue individuellement son cas devant un jury.</p>	<p><b>Pour C3.1 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les éléments clés de la mission sont présentés de façon claire et structurée, permettant la compréhension des résultats par le client.</li> <li>- Les observations, qu'elles soient nouvelles, maintenues ou levées sont détaillées avec précision</li> <li>- Les observation sont hiérarchisées de manière à indiquer clairement leur importance et leur urgence et permettent de comprendre les enjeux et les actions à mettre en place</li> <li>- Le candidat sollicite son interlocuteur (membre du jury) pour reformuler les actions à entreprendre afin de vérifier sa compréhension de la nécessité à les implémenter</li> <li>- L'expression orale est claire et concise, les termes employés sont adaptés à l'interlocuteur (reformulation, explication technique, etc.)</li> <li>- Le candidat adopte une attitude professionnelle</li> </ul> <p><b>Pour C3.2 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un plan d'action est élaboré et permet de</li> </ul>
<p><b>C3.2 Élaborer un plan d'actions</b>, en distinguant les</p>		



**SOCOTEC**

	<p>interventions critiques des recommandations facultatives, en établissant un calendrier pour leur mise en œuvre, et en conseillant le client sur les priorités par ordre chronologique, afin de faciliter la prise de décision et l'organisation des travaux de mise en conformité par le client.</p>	<p>distinguer les interventions critiques et les recommandations facultatives</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un calendrier est établi. Il démontre une organisation logique des interventions à mettre en place et prend en compte les priorités identifiées.</li> </ul>
<p><b>Activité 7 : Rédaction du compte rendu d'intervention</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Compilation et organisation des données recueillies durant l'intervention</li> <li>- Mise à jour des schémas électriques ou documents descriptifs (liste représentative des dispositifs de protection associée à un synoptique)</li> <li>- Rédaction des observations</li> <li>- Mise en évidence des non-conformités</li> <li>- Interprétation des résultats</li> </ul>	<p><b>C3.3 Organiser les données recueillies</b>, en rassemblant les informations, en actualisant les schémas électriques ou documents descriptifs, et en structurant le rapport de manière logique, afin de produire un compte rendu d'intervention exhaustif qui reflète fidèlement l'état actuel des installations.</p>	<p>Pour C3.3:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Toutes les données recueillies lors de l'intervention sont complètes et consignées</li> <li>- Les schémas électriques et les documents descriptifs sont mis à jours pour refléter fidèlement les changements ou les observations faites pendant l'intervention</li> <li>- Le compte-rendu d'intervention est structuré de manière logique et claire, et permet une compréhension facilitée de l'état actuel des installations et des interventions réalisées.</li> <li>- La qualité rédactionnelle (grammaire, orthographe, syntaxe, ...) permet une lisibilité sans interprétationet l'identification aisée de la nature du défaut et de sa localisation.</li> </ul>



**SOCOTEC**

	<p><b>C3.4 Analyser les données recueillies</b>, en identifiant et en mettant en évidence les non-conformités, en interprétant les résultats des tests et mesures, et en rédigeant clairement les implications de ces observations, afin de fournir un avis technique étayé qui souligne les risques et recommande les actions correctives spécifiques à entreprendre pour assurer la sécurité des installations.</p>	<p><b>Pour C3.4 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les observations de non-conformité sont rédigées sous forme de constat et préconisations et rattachées à un référentiel pour identifier le risque encouru (direct/ indirect / incendie).</li><li>- Les résultats des tests et mesures sont interprétés et démontrent une évaluation fiable et l'état des installations électriques.</li><li>- Les observations sont rédigées et permettent de fournir un avis technique.</li><li>- Les risques de l'installation électrique sont soulignés</li><li>- Des actions correctives spécifiques pour améliorer la sécurité des installations électriques sont préconisées.</li></ul>
--	---	---